Moret Seine & Loing
Communauté de Communes

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 16 DECEMBRE 2021

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme SCHNEIDER, M.KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **LA GENEVRAYE :** Mme PERINI - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER , M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LIMOGES, M. SEPTIERS, Mme THALAMY - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, M. BRUMENT - **THOMERY :** M. MICHEL, M. TROUBAT – **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. BEUDAERT - **VILLE SAINT JACQUES :** M. DUCHATEAU - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, M. GOISET - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD représenté par Mme SCHNEIDER, Mme AUFILS représentée par M. SEPTIERS
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme EPIKMEN représentée par Mme MONCHECOURT, Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN, Mme DUMAS-PRIMBAULT représentée par M. JOCHMANS
SAINT MAMMES : M. PERRIN représenté par M. SURIER
THOMERY : Mme PATTYN représentée par M. MICHEL
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. BAUDAERT, M. MOMON représenté par Mme BAYE

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

DORMELLES : M. LARGILLIERE
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme EYRIGNOUX
NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD
NONVILLE : BALLAND
SAINT MAMMES : Mme PIAT
THOMERY : Mme VANNEAU

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. Thomas LETULLIER, Directeur Général des Services ; Mme Christelle SCHEFFER, Directrice des Finances ; Mme Lucie VILMOT, Directrice des Affaires juridiques, de l'Administration générale et de la Commande publique ; M. Serge MATAKIAS, Directeur de l'Informatique et système d'information ; Mme Fannielle MALLET, Assistante du Président, M. CESETTI d'International Arts Campus

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 18h00 procède à l'appel des conseillers communautaires par ordre alphabétique et constate que le quorum est atteint.

Madame MONCHECOURT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Modalités de tenue du Conseil communautaire

Le contexte sanitaire lié à la propagation du virus COVID 19 a conduit le gouvernement français à prononcer des mesures de distanciation sociale incompatibles à la tenue en présentiel des instances des établissements publics. Comme les dispositions légales le prévoient, le Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 se déroule en visioconférence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE :

- **L'établissement du quorum par l'appel du Président en début de séance,**
- **L'enregistrement des débats et la conservation de celui-ci jusqu'à l'adoption du procès-verbal de la séance,**
- **Le comptage des votes par le Président qui invitera les personnes connectées à exprimer par leurs voix, leurs votes.**

PRÉSENTATION DU PROJET INTERNATIONAL ARTS CAMPUS - Vœu de soutien au projet International Arts Campus

Monsieur SEPTIERS remercie International Arts Campus pour sa présence et donne la parole à Monsieur Marc-Antoine CESETTI pour la présentation du projet

Le projet International Arts Campus se situe au quartier des Héronnières, lieu historique de Fontainebleau qui était abandonné. L'État a lancé un appel à idée qui s'est conclu par un appel d'offres dont la structure International Arts Campus a été déclarée lauréate en octobre 2021.

La structure a été créée pour le projet et regroupe des personnes du monde des arts, de la culture et de l'entreprenariat.
Le concept retenu est celui d'un campus international des arts dont l'écosystème serait le suivant : industries créatives et culturelles, écoles internationales, académies d'excellence, partenaires externes, incubateur et projets en synergie. Cet endroit permettra d'accueillir des étudiants de pays éloignées et de les faire travailler ensemble.

Les entreprises culturelles et créatives qui ont un poids considérable au niveau de l'économie nationale. Ce projet va rapporter au territoire 50 000 000 d'euros par an au territoire.

Les Héronnières, lieu fermé depuis 20 ans, sera ouvert au public et aux habitants. Le projet permet de se réattribuer ce patrimoine en y créant un lieu de rencontre de la culture.
L'espace comprendra : des locaux éducatifs artistiques et culturelles, une halle gourmande (restaurant universitaire), une résidence étudiante, un parc ouvert et destiné à accueillir des œuvres d'artistes locaux et internationaux.

L'accueil de 3000 étudiants, dont la plupart de pays lointains et non véhiculés, va générer une augmentation de 3% du flux actuel de la voirie. Pour fluidifier les flux, 260 stationnements seront réalisés ainsi que 1100 emplacements vélos.
Toutefois les nouveaux flux nécessiteront certainement un renforcement des lignes 3 et 8 ainsi que des pistes cyclables.

Le site se situe à Fontainebleau mais aura un rayonnement sur les territoires autour. Les étudiants qui vont venir sont curieux de découvrir les territoires artistiques alentours. Ces territoires artistiques pourront également bénéficier des apports de ces étudiants et ils viendront consommer sur ces territoires. Pour exemple, en cette période de fin d'année, de nombreuses villes ont recours au vidéo mapping (projection lumineuse sur les murs des bâtiments communaux) ce qui est très couteux. Les étudiants pourront travailler sur des créations qui pourront être projetés ou exposés sur les territoires des communes.

Le campus ouvrira début 2025. Le planning actuel : 1 an de procédure modification du PLU et 30 mois de travaux avec les entreprises de rénovation patrimoniale et de construction.
Une partie fera l'objet d'un bail emphytéotique et un terrain sera céder. Il s'agit d'un projet interministériel dont les accords sont en cours de signature. La communauté d'agglomération du Pays de fontainebleau a voté la modification de projet pour le PLU. Maintenant des études vont venir pendant 1

an pour compiler cette déclaration de projet. La plus grosse partie est réalisé : il n'y a pas de problématique environnementale.

L'architecte retenu pour ce projet est Francis METZGER qui a gagné 3 fois le prix Europa Nostra qui récompense l'excellence dans la conservation du patrimoine culturel, tout comme il met en avant la recherche scientifique, les contributions exemplaires individuelles ou d'organisations à la conservation du patrimoine ainsi que les projets éducatifs et de sensibilisation liés au patrimoine culturel.

Des partenariats pourront être développés avec un contenu précis avec MSL ou les communes.

Monsieur Septiers sollicite le Conseil pour adopter un vœu de soutien par MSL autour du projet présenté qui aura un impact économique et culturel sur le territoire ? Pour travailler au premier trimestre pour mettre en place un partenariat.

Monsieur Michel souhaite savoir si d'autres collectivité ont entamé cette démarche avec International Arts Campus ?

Monsieur CESGTTI indique que MSL est la première collectivité, mais la démarche vise à impliquer l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, si des communes sont porteuses d'idées, elles pourront éventuellement être intégrées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soutient le projet d'International Arts Campus

Procès-verbal du Conseil précédent

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 8 novembre 2021 est adopté **à l'unanimité.**

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur SEPTIERS indique que lecture de nombreuses informations peut être faite dans le procès-verbal du bureau communautaire du 6 décembre.

CONDITIONS SANITAIRES :

Au vu les conditions sanitaires (respect des gestes barrières 1m de distance et pass sanitaire), le conseil a été programmé en VISIO.

Des activités ont été annulées dans les services :
- Enseignement de la natation pour les scolaires (à la demande de l'éducation nationale),
- Sorties et soirées jeunesse,
- Sorties et activités dans les centres sociaux.

Les activités durant les vacances sont maintenues.

Le repas du personnel a été annulé.

Pour les vœux dans les communes pour l'instant non annulés et reportés :
- Saint-Mammès : samedi 8 janvier à 17h à la Maison des Loisirs et de la Culture Cérémonie maintenue
- Vernou-La-Celle s/Seine : samedi 8 janvier à 17h30 à la salle Fontaine Martin Cérémonie maintenue

- MLO commune déléguée de Veneux-Les Sablons : vendredi 14 janvier à 19h à la Maison des associations
- MLO commune déléguée d'Episy : samedi 15 janvier à 11h à la Salle Raymond Charles
- MLO commune déléguée de Montarlot : samedi 15 janvier à 16h au Foyer polyvalent
- Remauville : samedi 15 janvier à 16h Cérémonie maintenue
- MLO commune déléguée d'Ecuelles : samedi 15 janvier à 19h à la Salle Jean Mermoz
- MLO commune de Moret-sur-Loing : dimanche 16 janvier à 11h à la Salle des fêtes Roland Dagnaud
- Communauté de Communes de Moret Seine & Loing : cérémonie annulée
- Villecerf : cérémonie annulée
- Nanteau-sur-Lunain : cérémonie annulée
- Paley : cérémonie annulée
- Villemaréchal : cérémonie annulée
- La Genevraye : cérémonie annulée

CENTRE SOCIAUX/JEUNESSE :

Accord de la conférence des financeurs pour poursuivre l'action « racontes moi mon village » (18 600 euros).

ECONOMIE :

Remise de chèques « Initiative Melun Val de Seine » à 4 porteurs de projets à Montigny-sur-Loing.

Petit déjeuner des entreprises du PER : 30 entreprises étaient présentes.

Bourse emplois : une plateforme WEB est en construction.

CULTURE :

Concerts de poches samedi à Champagne (Natalie Dessay) – gros succès (400 personnes)

Classe orchestre : gala à Ecuelles le 10 décembre.

Convention de développement culturel entre DEPARTEMENT/CC : 30 000 euros

FTTH :

Un courrier a été adressé à Seine et Marne Numérique afin de faire part de notre mécontentement et de nos inquiétudes concernant le respect des plannings et la qualité des prestations réalisées. Nous avons reçu un courrier hier pour indiquer que le syndicat a lancé un audit technique et financier concernant l'exploitation par le délégataire du réseau sem@fibre77. Espérons que cela permette une remise en ordre.

DIVERS :

Les fiches actions ont été présentées en sous-préfecture, des modifications sont à apporter. Les communes devront nous retourner pour début janvier leurs modifications.–La signature du CRTE est prévue le 27 janvier à 15h00.

Pour les 50 ans de la CC : date prévisionnelle le samedi 16 avril.

Liste des décisions

2021.279 du 22 octobre 2021
Désignation des membres du jury de concours concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la piscine des collinettes à Vernou-la-Celle-sur-Seine, au titre des personnalités indépendantes disposant de la qualification professionnelle équivalente à celle exigée pour la participation au concours, avec voix délibérative, les quatre personnes suivantes :

- Amal GHAZI Cheffe de service, SEMCV, Direction Départementale des Territoires
- Philippe GRANDJEAN, architecte du CAUE 77
- Patrick BELLEFROID, architecte ;
- Philippe KURAS, Bureau de Contrôle

2021.280 du 22 octobre 2021
Signature avec l'association Oxygène d'une convention de partenariat ayant pour objet de promouvoir de façon globale la collectivité sur la radio.
En échange des services de promotion par Oxygène, Moret Seine et Loing versera la somme de 3 828 euros TTC.
Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa signature.

2021.281 du 22 octobre 2021
Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat en vue d'aider au financement de l'aménagement pour la création de 4 places sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Champagne sur Seine et à signer tout document s'y rapportant.
La demande de subvention porte sur un montant de 103 000 € pour un projet s'élevant à 205 000 € HT, soit 50,24 % de la dépense HT du projet.

2021.282 du 22 octobre 2021
Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat en vue d'aider au financement de la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Champagne sur Seine et à signer tout document s'y rapportant.
La demande de subvention porte sur un montant de 82 000 € H.T. pour un projet s'élevant à 205 000 € HT, soit 40 % de la dépense HT du projet.

2021.283 du 25 octobre 2021
Signature avec Act'Art d'une convention ayant pour objet de déterminer les modalités du partenariat quant à la mise en œuvre, la responsabilité et le financement de la résidence artistique d'un photographe plasticien.
Moret Seine et Loing versera une participation forfaitaire de 7 912,50 € TTC.
Cette convention est conclue d'octobre 2021 à juin 2022.

2021.284 du 26 octobre 2021
Signature de l'avenant à la convention annuelle S.I.A.E avec le Département de Seine et Marne ayant pour objet de modifier les articles 3.1 et 4.1.
Le montant de l'aide s'élève à 24 400 € correspondant 4 postes Equivalents Temps Plein.

2021.285 du 26 octobre 2021
Signature du Marché n° 2021/13 relatif à l'élaboration du schéma de développement économique de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing avec ESPELIA pour un montant de 35 840 € HT.
Le marché est conclu pour une durée de 7 mois à compter de la date de notification.

2021.286 du 26 octobre 2021
Signature avec la Commune de Champagne sur Seine d'une convention ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, du Palais des Rencontres.
Cette convention est conclue pour le 16 décembre 2021.

2021.287 du 26 octobre 2021
Signature avec la Commune de Champagne sur Seine d'une convention ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, de la Salle Marcel Pagnol.
Cette convention est conclue pour le 16 décembre 2021.

2021.288 du 28 octobre 2021
Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société GERICO au 1er décembre 2021 comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er décembre 2020	ILAT 2T2020 = 114,33	6 300,47 €
1er décembre2021	ILAT 2T2021 = 116,46	6 417,88 €

ILAT = Indice des Loyers Commerciaux

2021.289 du 29 octobre 2021

Signature avec Mme JEANSON de l'avenant n° 2 au bail dérogatoire ayant pour objet de modifier le paragraphe DESTINATION.

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa date de signature.

2021.290 du 4 novembre 2021

Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'intervenants professionnels agréés pour la natation.

L'avenant est conclu à compter de la signature de celui-ci.

2021.291 du 4 novembre 2021

Dépôt d'une demande de financement auprès de CAF de Seine et Marne en vue d'obtenir le financement de postes d'animateurs autour d'un projet « jeunes ».

La demande de financement porte sur une couverture à hauteur de 50% des postes d'animateurs concernés par le projet « jeunes ».

2021.292 du 4 novembre 2021

Signature de la convention de formation par apprentissage. Le contrat prendra effet du 15 novembre 2021 ou 08 juillet 2022.

2021.293 du 25 novembre 2021

Signature d'un protocole de financement « étude volet foncier du programme de l'habitat intercommunal » entre la communauté de communes de Moret Seine et Loing et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France

La participation financière de l'EPFIF représente un maximum de 50 % du montant total de la prestation HT tel que mentionné dans le projet de plan de financement établi par la CC Moret Seine et Loing.

2021.320 du 9 novembre 2021

L'article 1 de la décision n°2021.279 est modifié comme suit :

« Sont désignés membres du jury de concours concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la piscine des collinettes à Vernou-la-Celle-sur-Seine, au titre des personnalités indépendantes disposant de la qualification professionnelle équivalente à celle exigée pour la participation au concours, avec voix délibérative, les quatre personnes suivantes :

- Dorian BOVAGNE, Chef de l'unité bâtiment durable et accessibilité, Direction Départementale des Territoires
- Philippe GRANDJEAN, architecte du CAUE 77
- Patrick BELLEFROID, architecte ;
- Philippe KURAS, Bureau de Contrôle ».

2021.321 du 16 novembre 2021

Signature de l'avenant n° 3 à la convention de dotation du Fonds de Résilience & Collectivité avec InitiActive Ile de France ayant pour objet de modifier certains articles de la convention initiale.

Cet avenant entrera en vigueur à compter de la date de signature de ce dernier par les deux parties.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par l'avenant restent inchangées et demeurent applicables.

2021.322 du 16 novembre 2021

Signature de la convention avec la Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels de Seine et Marne ayant pour objet d'allouer une subvention à Moret Seine et Loing dans le cadre du projet « aller vers les seniors ».

L'aide financière est fixée à 22 700 €.

La convention s'applique pour l'année 2021 et 2022.

2021.323 du 16 novembre 2021
Signature d'une convention avec l'association Unis Cité ayant pour objet de déterminer les conditions de collaboration pour la mobilisation d'une équipe de 2 volontaires qui interviendra auprès des seniors dans le cadre de la Mission de Service Civique « Solidarité Seniors ».
La convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au 25 juin 2022.
2021.324 du 19 novembre 2021
Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'intervenants professionnels agréés pour les activités prévues dans les programmations des écoles.
L'avenant est conclu à compter de la signature de celui-ci.
2021.325 du 23 novembre 2021
Signature d'une convention avec le COS-CRPF ayant pour objet de déterminer les conditions de collaboration pour contribuer à la réinsertion professionnelle et sociales des personnes en situation de handicap.
La convention prend effet à compter du 29 novembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.
2021.326 du 26 novembre 2021
Signature du Marché n° 2021/17 relatif à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing avec EOHS SARL avec un montant de tranche ferme de 68 750 € HT et de tranche optionnelle de 3 100 € HT.
Le marché est conclu pour une durée de 30 mois à compter de la date de notification.
2021.327 du 26 novembre 2021
Signature avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) « Accueil Adolescent » ayant pour objet d'intégrer le bonus territoire Ctg qui est une aide complémentaire à la prestation de service versée.
L'avenant prend effet à compter du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.
2021.328 du 26 novembre 2021
Signature de la convention avec la Région Ile-de-France ayant pour objet de définir les conditions de versement de la subvention de 22 500 € correspondant à 50 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 45 000 € pour l'opération « élaboration du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes ».
2021.329 du 26 novembre 2021
Désignation des candidats retenus pour poursuivre sur la phase offre du marché n° 2021/12 relatif au concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site des collinettes à Vernou-la-Celle-sur-Seine (77670) :

N° DE PLIS	NOM DU MANDATAIRE DU GROUPEMENT
1	Atelier Po&Po
5	SCP Guillaume Bourgeuil & Nicolas Rouleau
4	TNA

2021.330 du 30 novembre 2021
Signature d'une convention avec la commune de Champagne sur Seine ayant pour objet définir les modalités de partenariat pour l'organisation d'un « Concert de Poche » avec Natalie DESSAY (soprano) et Philippe CASSARD (piano) le dimanche 12 décembre 2021 à l'église Saint-François d'Assise au 184, rue Grande à Champagne-sur-Seine.
La convention prend effet à compter de la signature des parties et expirera à l'issue de l'accomplissement de l'ensemble des engagements contractuels des parties.
2021.331 du 1er décembre 2021
Signature avec la Galerie d'Art « L'Atelier le Vivier » d'une convention de prêt d'œuvres qui seront installées dans les locaux de l'Office de Tourisme sis 4 bis place Samois, Moret sur Loing, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne.
La mise à disposition de ces œuvres aura lieu au fil du temps du 1er janvier au 31 décembre 2022.

2021.332 du 1er décembre 2021
Signature d'une convention avec la Préfecture de Seine et Marne, le Département de Seine et Marne et Pôle Emploi ayant pour objet les conditions de mise en œuvre et du soutien financier du projet d'insertion de Moret Seine et Loing.
Le montant prévisionnel de la subvention s'établit à 103 201 € correspondant à 5 postes d'Equivalent Temp Plein d'insertion.
2021.333 du 1er décembre 2021
Signature d'une convention avec un pédiatre qui assurera des consultations régulières et obligatoires dans les structures du Service Petite Enfance auprès des enfants.
Le nombre de vacations est fixé à 19. La rémunération est déterminée sur la base tarifaire de 158 € par vacation.
Cette convention est conclue pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.
2021.334 du 1er décembre 2021
Signature avec le Département de Seine et Marne d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'un emplacement servant à l'établissement d'une base vie ou d'une aire de stockage sur la commune de Moret-Loing-Orvanne.
La convention prendra effet au jour de sa signature par les deux parties et prendra fin à la réception des travaux de réparation du viaduc de Moret.
2021.335 du 1er décembre 2021
Signature avec le Comité des Fêtes de Montigny sur Loing d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de participation de la Batucada MSL à un évènementiel festif organisé sur le territoire de Moret Seine et Loing.
La convention est signée pour le samedi 4 décembre 2021.
2021.336 du 1er décembre 2021
Signature avec l'Etat d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de financement du projet de formation des agents de la Communauté de Communes et des Communes à l'usage du numérique via l'outil PixPro.
Le montant de la subvention allouée est de 5 274 €.
La convention est conclue pour une durée de 1 an et 4 mois.
2021.337 du 1er décembre 2021
Signature avec l'Etat d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de financement du projet acquisition d'un logicial.
Le montant de la subvention allouée est de 7 420 €.
La convention est conclue pour une durée de 4 mois.
2021.338 du 3 décembre 2021
La modification de la régie de recettes « Port d'Escale », à compter du 3 décembre 2021, comme suit :
ARTICLE 1 :
Il est institué une régie de recettes auprès du service Tourisme de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.
ARTICLE 2 :
Cette régie est installée à la Halte Fluviale de Moret sur Loing – 77250 Moret-Loing-et-Orvanne.
ARTICLE 3 :
La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.
ARTICLE 4 :
La régie encaisse les produits suivants :

1. Droit de réservation des emplacements de bateaux de plaisance et passagers,
2. Prestations de services (fourniture des fluides),
3. Taxe de séjour des plaisanciers.

ARTICLE 5 :
Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Numéraire,
2. Chèques bancaires ou postaux,
3. Carte bancaire,
4. Virement sur le compte de dépôt de fonds.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture.
ARTICLE 6 :
Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la trésorerie de Montereau-Fault-Yonne.
ARTICLE 7 :
Il est créé une sous-régie de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous-régie.
ARTICLE 8 :
L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.
ARTICLE 9 :
Un fonds de caisse d'un montant de 160 € est mis à disposition du régisseur.
ARTICLE 10 :
Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 6 000 €.
ARTICLE 11 :
Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8, les jeudis et au minimum une fois par mois.
ARTICLE 12 :
Le régisseur verse auprès du comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes les jeudis et au minimum une fois par mois.
ARTICLE 13 :
Le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

2021.339 du 3 décembre 2021

La création d'une sous-régie de recettes « Port d'Escale », à compter du 3 décembre 2021, comme suit :
ARTICLE 1 :
Il est institué une sous-régie de recettes auprès de la Halte Fluviale de Saint-Mammès de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.
ARTICLE 2 :
Cette sous-régie est installée au 15 bis Quai de Seine – 77670 Saint-Mammès.
ARTICLE 3 :
La sous-régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.
ARTICLE 4 :
La sous-régie encaisse les produits suivants :

1. Droit de réservation des emplacements de bateaux de plaisance et passagers,
2. Prestations de services (fourniture des fluides),
3. Taxe de séjour des plaisanciers.

ARTICLE 5 :
Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Numéraire,
2. Chèques bancaires ou postaux,
3. Carte bancaire,
4. Virement sur le compte de dépôt de fonds.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture.
ARTICLE 6 :
Un fonds de caisse d'un montant de 80 € est mis à disposition du sous-régisseur.
ARTICLE 7 :
Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 6 000 €.
ARTICLE 8 :
Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, les jeudis et au minimum une fois par mois.
ARTICLE 9 :
Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes les jeudis et au minimum une fois par mois.

2021.340 du 6 décembre 2021

Signature d'une convention avec le Département de Seine et Marne ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le soutien financier est apporté à Moret Seine et Loing dans le cadre du contrat de développement culturel 2021.

La subvention du Département s'élève à 30 000 €.

La convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prendra fin au 31 décembre 2021.

DONT ACTE

ORDRE DU JOUR

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES / ADMINISTRATION GENERALE ET COMMANDE PUBLIQUE

Rapport d'activité du SMETOM

Le SMETOM a adressé à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing son rapport d'activité pour l'année 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'approuver le rapport d'activité 2020 du SMETOM.

Rapport d'activité du SMICTOM

Le SMICTOM a adressé à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing son rapport d'activité pour l'année 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'approuver le rapport d'activité 2020 du SMICTOM.

Monsieur Zakeossian indique qu'il ne s'est pas encore plongé dans la nouvelle mission confiée mais l'an prochain il fera une analyse comparative de ce qui se fait dans les différents syndicats.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPAGE DU BASSIN VERSANT DU LOING

Le 25 juin 2018, la communauté de communes Moret Seine et Loing a adhéré au syndicat labellisé EPAGE du bassin versant du Loing.

Moret Seine et Loing bénéficie au sein de l'EPAGE de 32 voix délibératives et doit être représentée par trois délégués titulaires et trois suppléants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de désigner les délégués suivants :
- Délégué titulaire n° 1 : Monsieur SEPTIERS porte 11 voix – Déléguée suppléante : Madame MONCHECOURT porte 11 voix ;
- Délégué titulaire n° 2 : Monsieur MICHEL porte 11 voix – Déléguée suppléante : Monsieur COCHIN porte 11 voix ;
- Délégué titulaire n° 3 : Monsieur BRUMENT porte 10 voix – Délégué suppléant : Monsieur DESVIGNES porte 10 voix.

TOURISME

Vente de nouvelles prestations de visites guidées – Boutique Office de Tourisme Moret Seine et Loing

Dans le cadre de la valorisation du territoire de la Communauté de Communes, l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing souhaite proposer différentes prestations de visites guidées pour les groupes scolaires et adultes ainsi que les individuels (Cité médiévale de Moret-sur-Loing, Musée du Sucre d'Orge, Musée du Vélo, Saint-Mammès, Thomery...) afin de diversifier son offre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'autoriser la mise en vente des prestations comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing :

Intitulé des Visites	Groupe de 0 à 20 personnes (tarif forfaitaire jusqu'à 20 personnes)			Tarifs par personne supplémentaire (maximum 30 personnes)		
	Français	Langue étrangère	Dimanches et jours fériés Français et langue étrangère	Français	Langue étrangère	Dimanches et jours fériés Français et langue étrangère
	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs
Visite de Thomery – Groupes Adultes – Maximum 30 personnes	120 €	140 €	150 € / 180 €	6 €	7 €	7.50 € / 9 €
Visite guidée contée de Moret-sur-Loing (groupes adultes et scolaires) – Maximum 30 personnes	250 €					
Visite guidée contée de Thomery (groupes adultes et scolaires) – Maximum 30 personnes	250 €					

Intitulé des Visites	Scolaires Moret Seine & Loing		Scolaires Hors Moret Seine & Loing	Tarif par enfant supplémentaire Hors Moret Seine & Loing	Tarif par enfant supplémentaire Hors Moret Seine & Loing
	En français	En langue étrangère	En français	En langue étrangère	
Visite de Thomery – Groupes Scolaires	Gratuit	-	110 €	-	5.50 €

MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME MORET SEINE ET LOING ET NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

La pratique a démontré des difficultés pour réunir les membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Moret Seine et Loing, il est donc proposé de modifier les statuts de L'office du Tourisme afin de diminuer la composition à 12 membres élus et à 10 membres pour le collège professionnel. Il n'y aurait plus de suppléants. En outre, afin d'inviter les membres à respecter davantage les convocations et de faire vivre de façon efficace ce conseil d'exploitation, il est également proposé d'instaurer un quorum.

L'ensemble de ces modifications implique de prendre de délibérer également sur la nouvelle composition du Conseil d'exploitation.

Par ailleurs, le directeur l'OTMSL est nommé par le Conseil Communautaire sur proposition du Président de Moret Seine & Loing.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- **D'approuver les nouveaux statuts modifiés et annexés à la présente ;**
- **De désigner Madame Marie STRIEBEL, Directrice de la régie office du Tourisme ;**
- **De désigner les membres du conseil d'exploitation comme suit :**
- **Collège des professionnels, 10 structures :**
    - **Jardin des Lys : Marion Orfeuille et François Le Touche**
    - **Le Div'20 : M. Tuzza**
    - **Moulin de Flagy : M. Solivo**
    - **Fontaine du Dy : M. et Mme Paepegaey**
    - **Les Acacias : M. et Mme Vergnol**
    - **1001 Glaces : M. Karaoulanis**
    - **Le Thalie Théâtre : M. Letoret**
    - **Top Loisirs : Mme Audo**
    - **Rosa Bonheur : Mme Brault**
    - **Ferme de Graville : Mme Rouliot (ou son fils Victor Rouliot)**
- **Collège des Elus, 12 représentants :**
    - **M. Balland**
    - **M. Beaufreton**
    - **M. Cochin**
    - **M. Desvignes**
    - **M. Deysson**
    - **M. Duchateau**
    - **M. Gonord**
    - **M. Michel**
    - **Mme Monchecourt**
    - **M. Septiers**
    - **M. Surier**
    - **M. Zakeossian**

RESSOURCES HUMAINES

REGULARISATION SUITE AU CONTROLE EFFECTUÉ PAR LA TRESORERIE

Mme KLEIN indique que la trésorerie oblige à reprendre un certain nombre de délibérations :

- Pour le recours au contrat d'alternance ;
- Pour le recours au stagiaire rémunéré ;
- Pour le recrutement des chantiers d'insertion, l'ancienne délibération de 2006 devait être mise à jour ;
- L'attribution d'un véhicule de fonction nécessite une délibération annuelle
- De même, il convient de délibérer pour payer les vacataires, sinon la trésorerie bloquera le paiement des salaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- **Le recours aux contrats d'alternance.**
- **Le recours à des stagiaires rémunérés et d'instituer le versement d'une gratification.**
- **Le recrutement de salariés en CDDI.**
- **L'octroi d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services.**

- **La rémunération jusqu'en janvier 2021, des vacations au titre de la surveillance de la cantine du Collège Alfred Sisley, pour un montant brut de l'heure de 12.32 €**

Avances de grade : création de postes

Dans le cadre des avancements de grade, des agents titulaires peuvent prétendre en 2022 à une nomination dans le grade supérieur.

Ces Agents donnent toute satisfaction dans l'exercice de leurs missions. Le Directeur Général des Services et leur Responsable hiérarchique ont émis préalablement un avis favorable à leur nomination. Des postes doivent être créé en conséquence, dès qu'ils seront pourvus les postes actuels seront supprimés par délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les créations de postes suivantes :
- **1 poste d'adjoint administratif principal 1ere classe – direction des ressources humaines**
- **3 postes d'auxiliaire de puériculture principal 1ere classe – service petite enfance**
- **1 poste d'adjoint d'animation principal 1ere classe – service animation du territoire**
- **1 poste d'adjoint technique principal 1ere classe – service sports et évènementiel**
- **1 poste d'animateur principal 2eme classe – service développement local**
- **1 poste d'adjoint administratif principal 2eme classe - service tourisme**
- **1 poste d'adjoint administratif principal 1ere classe – service tourisme**
- **1 poste d'adjoint administratif principal 1ere classe – service petite enfance**

Création de poste suite promotion interne

Un Agent, titulaire du grade d'Adjoint Technique Principal 2ème classe, a été proposé à la promotion interne sur le grade d'Agent de Maîtrise.
Le Président du CDG77 l'a inscrit sur la liste d'aptitude en date d'effet du 15 novembre 2021.

Les missions exercées par cet Agent (entretien des locaux de Moret Seine et Loing et encadrante des salariés du chantier d'insertion) correspondent au grade susvisé.
Cet agent donne toute satisfaction dans l'exercice de ses fonctions et sa hiérarchie a émis un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à Temps Complet au 01/01/2022, et la création d'un poste d'Agent de Maîtrise à Temps Complet, au 01/01/2022 (poste d'agent d'entretien au sein des services techniques).
APPROUVE la création d'un poste d'Agent de Maîtrise à Temps Complet, au 01/01/2022 (poste d'agent d'entretien au sein des services techniques).

Transformation de poste

Suite à la mobilité interne d'un agent de la piscine occupant un poste relevant de la filière technique, sur un poste d'agent d'accueil relevant de la filière administrative, il convient, à la demande de l'agent, de transformer ledit poste afin que le grade sur lequel l'agent est nommé soit cohérent avec les missions exercées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet au 01/01/2022, et la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet au 01/01/2022.

Mise en œuvre du télétravail

Mme KLEIN indique qu'il convient d'élaborer un règlement sur le télétravail qui prévoit les modalités d'attribution.

Ce sujet a été présenté pour information au Comité Technique du 19/11/2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter le règlement interne du télétravail de la communauté de communes Moret Seine et Loing annexé à la délibération.

DEVELOPPEMENT LOCAL

Cession, auprès de la Société DEPOLIA, d'une parcelle sise rue des Remises à Moret-Loing-et-Orvanne

Moret Seine et Loing est propriétaire du lot n°9 du lotissement « Les Remises », d'une surface de 668 m², sis 1 rue des Remises à Ecuelles (77 250 MORET-LOING-ET-ORVANNE) et constitué de la parcelle ZB 449.

Spécialisée dans le recyclage des déchets professionnels, la société acquiert le lot sus nommé afin de régulariser la maîtrise foncière de ses extensions futures.

Le prix de vente est de 13 500€ HT.

L'acquisition sera faite via la Société Civile Immobilière « Des Remises » pour le compte de la société DEPOLIA. M Henri DE WULF représentera la SCI « Des Remises » en sa qualité de gérant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la vente du lot 9, d'une surface de 668m² situé sur le lotissement « Les Remises », constitué de la parcelle ZB 44, sises rue des Remises 77 250 Moret-Loing et Orvanne, au profit de la Société Civile Immobilière « Des Remises », au prix de 13 500€ HT (treize mille cinq cents euros hors taxes).

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Convention territoriale globale

La Convention Territoriale Globale vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants, pour une période de 5 ans.

Dédiée aux familles et aux habitants de la Communauté de Communes de MORET SEINE & LOING, la démarche d'un diagnostic partagé avec les services de la CAF, les travaux relatifs au renouvellement des projets sociaux, le travail engagé afin de redéfinir la politique jeunesse de la communauté de communes, ont permis une meilleure prise en compte des besoins sociaux grandissants sur son territoire et pour lesquels des actions pourront être engagées en :

- Accompagnant les habitants en leur permettant d'accéder à l'ensemble de leurs droits et en développant des équipements et services,
- Améliorant la qualité du service public en assistant la Communauté de Communes dans la structuration progressive d'une véritable politique locale dans les champs d'intervention institutionnelle portés par la CAF 77.

14 fiches actions ont été validées autour des 5 thèmes suivants :

- l'accueil du jeune enfant,
- l'offre de loisirs jeunesse,
- le soutien à la parentalité,
- l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits,

- le logement et cadre de vie.

Les communes qui avaient un contrat enfance ont été intégrées dans cette nouvelle CTG.

Monsieur Deysson indique que les compliments de la CAF ont été adressés aux services car un véritable travail de partenariat a été ressenti et analysé. Les fiches actions sont de qualité et seront à intégrer dans le cadre dans notre futur projet de territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la signature avec la CAF 77 de la Convention Territoriale Globale (CTG).

FINANCES

Budget 2021 – Décision modificative – Budgets Moret Seine et Loing

Des ajustements budgétaires doivent être réalisés afin de clôturer les exercices comptables.

1/ Section d'investissement

- **Ajustement des crédits annuels – Variation – 38 560 €**

Pour les dépenses, principales modifications :

- Article 2135 – Aire d'accueil des gens du voyage à Champagne, démarrage de l'opération de réaménagement et extension ;
- Articles 2135, 2151 et 21538 – Centre Aquatique de Moret – Aménagements complémentaires du bâtiment, réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage du parking ;
- Article 2135 – Piscine des Collinettes – Raccordement des eaux usées et reprise de faux plafond ;
- Articles 2152 et 21538 – Aménagement de la halte fluviale à Prugnat avec notamment l'installation de bornes distributrices d'eau et d'électricité (Subvention DSIL Plan de relance) ;
- Article 2188 – Crèche Collective Les Moussaillons – Equipement Armoire positive réfrigérateur, lave-linge et sèche-linge professionnels ;

Pour les recettes :

- Article 001 – Réduction de déficit d'investissement 2020, les RAR 2020 ayant été intégrés par erreur ;
- Article 1322 – Réduction de la subvention de la Région pour l'aménagement du Site Prugnat en fonction des dépenses réelles ;
- Article 1347 – Inscription de la subvention de l'Etat DSIL – Plan de relance pour l'aménagement de la halte fluviale à Prugnat ;

- **Régularisation du compte de gestion**

1/ Basculement du compte 2031 vers le compte 2135 pour 3002 €

2/ Régularisation d'une anomalie du compte de gestion depuis 2006

Suite à la réforme de la M14 en 2006, les subventions d'équipements sont imputées en investissement et sont obligatoirement amorties. Avant 2006, les subventions d'équipements étaient comptabilisées en section de fonctionnement et faisaient l'objet d'étalement de charges par le 4814 ou 4815.
Pour la CCMSL, le solde du compte 4815 d'un montant de 1 252 150,38 € a été repris en balance d'entrée 2006 sur le compte 2042 (opération d'ordre non budgétaire) et devait être amorti sur la même durée que les étalements de charges prévue à la nomenclature M14.

Vu la particularité et le montant de cette opération, la M14 prévoit une procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipements versées. Ce choix est opéré par la

collectivité qui présente l'option retenue dans le budget. Il peut s'agir d'une neutralisation totale ou partielle en fonction des équilibres budgétaires.

Il est proposé pour l'opération sollicitée par la Trésorerie d'opérer une neutralisation totale et d'effectuer la régularisation sur 1 année vu l'antériorité de l'opération (soit sur l'exercice 2021)

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Dotations aux amortissements	042 – 6811	1 252 150 €	0 €
	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées	042 - 7768	0 €	1 252 150 €
Investissement	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées	040 - 198	1 252 150 €	0 €
	Amortissement des Subventions équipements versées	040 - 280421	0 €	1 252 150 €
TOTAL			**2 504 300 €**	**2 504 300 €**

2/ Section de Fonctionnement

- **Ajustement des crédits annuels – Variation + 470 100 €**

Il s'agit d'ajuster les crédits ouverts au budget en fonction des réalisations des opérations ou des besoins apparus durant l'exercice. Cela représente 1,70% du Budget malgré les incertitudes qui existaient.

- **Régularisation du compte de gestion : 1 252 150 € - Explications dans la section d'investissement**

Budget Annexe M14 – Office de Tourisme MSL

Il s'agit uniquement de virements entre articles qui n'affectent pas le montant du budget 2021.

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Il s'agit uniquement de virements entre articles qui n'affectent pas le montant du budget 2021.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Autres matières et fournitures	6068	- 2 000 €	0 €
	Entretien de terrains	61521	- 2 000 €	0 €
	Honoraires	6226	4 000 €	0 €
TOTAL			**0 €**	**0 €**

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Terrains nus	2111	- 22 000 €	0 €
	Réseaux câblés	21533	10 000 €	0 €
	Réseaux d'électrification	21534	12 000 €	0 €
TOTAL			**0 €**	**0 €**

Budget Annexe M14 – Ancien site ABB

Il s'agit d'un virement entre articles pour inscrire les crédits pour les provisions pour créances douteuse qui n'affectent pas le montant du budget 2021.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Créances éteintes	6542	- 8 000 €	0 €
	Dotations aux provisions des actifs circulants	6817	8 000 €	0 €
TOTAL			**0 €**	**0 €**

Budget Annexe M4 – Hôtels Entreprises MSL

Il s'agit d'un virement entre articles pour inscrire les crédits pour les provisions pour créances douteuse et la constatation des créances éteintes qui n'affectent pas le montant du budget 2021.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Entretien de bâtiments publics	61521	- 15 000 €	0 €
	Créances admises en non-valeurs	6541	- 101 217 €	0 €
	Créances éteintes	6542	110 217 €	0 €
	Dotations aux provisions des actifs circulants	6817	6 000 €	0 €
TOTAL			**0 €**	**0 €**

Le Budget Annexe CISPD reste inchangé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE ces modifications.**

Poursuite de l'investissement année 2022 / Reste à réaliser 2021 – Budget principal et annexes

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »
La délibération précise la ventilation par chapitres et articles budgétaires d'imputation et l'affectation des crédits.

Budget Principal CC MORET SEINE & LOING

1/ Poursuite des opérations d'investissement en 2022

2 / Restes à réaliser 2021 prévisionnels à reporter en 2022 (Ajustement en fonction des mandats émis au 31 Décembre 2021)

Budget Annexe M14 – Office de Tourisme MSL
Poursuite des opérations d'investissement en 2022
Affectation = acquisition d'équipement informatique ou autres

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Poursuite des opérations d'investissement en 2022
Affectation = Aménagement (branchements réseaux) pour les parcelles vendues des tranches 3 Bis et 4 Phase 1
Les nouvelles opérations d'aménagement seront constatées selon la procédure de lotissement (gestion des stocks de terrains aménagés)

Budget Annexe M14 – Ancien Site ABB

Poursuite des opérations d'investissement en 2022
Affectation = aménagement de la parcelle restant propriété de la CCMSL

Les budgets annexes Hôtels d'Entreprises et CISPD ne sont pas concernés par cette disposition pour 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la poursuite des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, comme définit à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Prend connaissance des restes à réaliser prévisionnels 2021 qui seront repris au budget primitif 2022.

Provisions pour créances douteuses – Budget principal

Il y en a pour de 4 999,95 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE :

- **la constitution, à compter de l'exercice 2021 une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 Décembre 2020 ;**
- **la révision annuelle du montant des provisions pour créances douteuses au vu des restes à recouvrer constaté au 31 Décembre N-1, en appliquant le taux de 15 % ;**
- **le constat pour l'exercice 2021, d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 4 999,95 €.**

Provisions pour créances douteuses – Budget annexe ancien site ABB

Le même raisonnement doit être appliqué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE :

- **la constitution, à compter de l'exercice 2021 une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 Décembre 2020 ;**
- **la révision annuelle du montant des provisions pour créances douteuses au vu des restes à recouvrer constaté au 31 Décembre N-1, en appliquant le taux de 15 % ;**
- **le constat pour l'exercice 2021, d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 7 918,01 €.**

Provisions pour créances douteuses – Budget annexe Hôtels Entreprises

Le même raisonnement doit être appliqué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE :

- **la constitution, à compter de l'exercice 2021 une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 Décembre 2020 ;**
- **la révision annuelle du montant des provisions pour créances douteuses au vu des restes à recouvrer constaté au 31 Décembre N-1, en appliquant le taux de 15 % ;**
- **le constat pour l'exercice 2021, d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 5 528,28 €.**

Créances éteintes – Budget principal

3 admissions pour le montant 16 123,24 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les 3 admissions en créances éteintes d'un montant global de 16 123,24 € du budget principal de la CC Moret Seine et Loing.

Créances éteintes – Budget annexe Hôtel Entreprises

Le même raisonnement doit être appliqué.
Pour l'hôtel d'entreprises cela concerne essentiellement des loyers, le montant est donc beaucoup plus important.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les 8 admissions en créances éteintes d'un montant global de 109 944,31 € du budget annexe Hôtels d'Entreprises.

Admissions en non valeurs – Budget principal

Il y en a pour 4 017,65 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les admissions en non-valeur d'un montant de 4 017,65 € du Budget principal CC Moret Seine et Loing.

Admissions en non valeurs – Budget annexe Hôtels Entreprises

Il y en a pour 3 364.39 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les admissions en non-valeur d'un montant de 3 364,39 € du Budget annexe Hôtels d'Entreprises.

Travaux en régie – Année 2021

En 2021, les services techniques communautaires ont réalisé en régie l'aménagement des locaux situés sur le Site Prugnat pour réorganiser les services de la collectivité.

Les travaux en régie peuvent être comptabilisés en section d'investissement afin d'apparaître dans le patrimoine communautaire. Ce transfert correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, etc...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale (Circulaire NOR/INT/B/94/00257C du 23 Septembre 1994).

La production d'immobilisation donne lieu à une opération d'ordre budgétaire : un mandat destiné à intégrer les travaux en section d'investissement et un titre destiné à neutraliser les charges constatées durant l'exercice à la section de fonctionnement.

Ces travaux peuvent ainsi être éligibles au FCTVA (hors dépense de personnel).

Le Conseil Communautaire lors de la séance du 13 Avril 2021 a ouvert des crédits au budget 2021 pour ces opérations à hauteur de 40 000 €.
Le taux horaire pour 2021 est fixé à 37,08 € (Indexé sur le coût du travail) conformément à la délibération n° 10.04.12 du 6 Avril 2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le montant des travaux en régie sera arrêté et transféré en section l'investissement à l'issue de la journée comptable complémentaire.

Monsieur SEPTIERS souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et espère que la situation permettra de se retrouver en conseil au mois de février.

Fin de la séance à 19h15.

Le Président

P. SEPTIERS

La secrétaire de séance

S. MONCHECOURT